

Marc Fesneau
Monsieur le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

PETA France
Autorisation 45843
59789 Lille Cedex 9
France

Info@petafrance.com
PETAFrance.com

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom de PETA France pour vous faire part d'une recommandation concernant votre décret sur l'étiquetage des denrées alimentaires végétales comme animales. Dans l'intérêt de défendre jusqu'au bout la transparence de l'étiquetage, il faudrait que les produits carnés soient, eux-aussi, honnêtement présentés aux consommateurs, dans un souci de « transparence et [de] loyauté » envers eux.

Puisque « mettre fin aux allégations trompeuses sur les étiquetages est une priorité du gouvernement », comme vous l'avez déclaré, alors vous devez faire en sorte que les produits issus d'animaux (dont les appellations dissimulent communément la vraie nature du contenu de la barquette) soient également rebaptisés : une saucisse est en réalité un « boyau fourré de chair hachée », un steak est un « morceau de chair de cadavre », et les lardons sont des « bâtonnets de gras de jeune cochon ».

Conformément à l'importance que vous accordez à la protection des consommateurs, les désignations 'boyau fourré' et 'chair de cadavre' aideraient clairement le grand public à comprendre qu'il ingère des morceaux d'organes et de chair d'un être aussi sensible que vous et moi. Quitte à demander une transparence dans la consommation, faites preuve de cohérence et légiférez pour interdire *toutes* dénominations trompeuses, dont celles utilisées par les industries de la viande pour faire oublier aux consommateurs qu'ils achètent des morceaux de cadavres.

Les consommateurs ne sont pas dérouterés par les « steaks », « saucisses » (pas plus qu'ils ne le sont par le « beurre de cacahuète » ou le « lait de coco ») mais ils sont induits en erreur par l'industrie de la viande vis-à-vis la souffrance des animaux sur le dos desquels elle s'enrichit, son impact désastreux sur l'environnement et les risques graves que sa production et sa consommation posent à la santé humaine. Par ailleurs, comme l'affirme une nouvelle étude publiée cette semaine, les alternatives végétales à la viande et au lait sont bénéfiques pour la nature et le climat, et les privilégier mènerait à « une réduction substantielle des impacts environnementaux mondiaux d'ici à 2050 ».

Ne risquez pas d'être accusé, Monsieur le Ministre, de profiter aux lobbys de la viande, et dissipez réellement tout risque de duperie dont seraient victimes les consommateurs de France en étendant votre décret de transparence à tous les produits risquant de tromper les personnes mal informées. Par ailleurs, quelle que soit leur appellation, les produits végans sont indéniablement un marché en plein essor tandis que les éleveurs sont largement en difficulté, il serait ainsi opportun de faciliter leur reconversion vers la production de protéines végétales, et de laisser les termes « steak » et « saucisse » évoluer dans l'air du temps.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre temps et l'examen attentif de cette question importante, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.



Mimi Bekhechi
Vice-présidente de PETA pour l'Europe

Entités internationales

- PETA Allemagne
- PETA Asie
- PETA Australie
- PETA États-Unis
- PETA Inde
- PETA Pays-Bas
- PETA Royaume-Uni